

Nom commercial : Felgenblitz alkalisch**Code produit:** 274999**Version actuelle:** 2.1.0, établi le: 03.02.2022**Version remplacée:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Région:** FR**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****Felgenblitz alkalisch****UFI:****6904-704A-C00M-W99S****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Produit de nettoyage

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Adresse**

Koch-Chemie GmbH

Einsteinstr. 42

D-59423 Unna

N° de téléphone +49-2303-9 86 70-0

N° Fax +49-2303-9 86 70-26

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Aquatic Chronic 3; H412

Eye Dam. 1; H318

Met. Corr. 1; H290

Skin Corr. 1A; H314

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

SGH05

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

hydroxyde de sodium

Nom commercial : Felgenblitz alkalisch**Code produit:** 274999**Version actuelle:** 2.1.0, établi le: 03.02.2022**Version remplacée:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Région:** FR

Oxyde d'alkyl bis (2-hydroxyéthyl) amine en C16-18 (nombre pair, insaturé en C18)

N-oxyde de N,N-diméthyltétradécylamine

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
 H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

UFI:

6904-704A-C00M-W99S

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT

Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant PBT.

Evaluation vPvB

Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges**Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	propane-2-ol			
	67-63-0 200-661-7 603-117-00-0 01-2119457558-25	Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336	>= 5,00 - < 10,00	% en poids
2	hydroxyde de sodium			
	1310-73-2 215-185-5 011-002-00-6 01-2119457892-27	Skin Corr. 1A; H314 Met. Corr. 1; H290 Eye Dam. 1; H318	>= 5,00 - < 10,00	% en poids
3	Oxyde d'alkyl bis (2-hydroxyéthyl) amine en C16-18 (nombre pair, insaturé en C18)			
	2097729-23-0 825-356-1 - 01-2120770736-44	Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	< 5,00	% en poids

Nom commercial : Felgenblitz alkalisch**Code produit:** 274999**Version actuelle:** 2.1.0, établi le: 03.02.2022**Version remplacée:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Région:** FR

4	N-oxyde de N,N-diméthyltétradécylamine			
	3332-27-2 222-059-3 - 01-2119949262-37	Acute Tox. 4; H302 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411 Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315	< 5,00	% en poids
5	diéthylène glycol			
	111-46-6 203-872-2 603-140-00-6 01-2119457857-21	Acute Tox. 4; H302	< 2,50	% en poids
6	acide [[[2-hydroxyéthyl]imino]diméthylène]bisphosphonique, sel de sodium			
	22036-78-8 244-743-0 -	Aquatic Chronic 3; H412 Eye Irrit. 2; H319 Met. Corr. 1; H290	< 2,50	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
2	-	Skin Irrit. 2; H315: C >= 0,5% Eye Irrit. 2; H319: C >= 0,5% Skin Corr. 1B; H314: C >= 2% Skin Corr. 1A; H314: C >= 5%	-	-

Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA)				
N°	orale	dermale	par inhalation	
4	1495 mg/kg de poids corporel			

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Indications générales**

Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après inhalation

Transporter les personnes atteintes en respectant les mesures appropriées de sécurité de respiration hors de la zone de danger. Assurer un apport d'air frais. Pas de traitement par bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle.

Après contact cutané

Laver immédiatement et longuement avec beaucoup d'eau. Consulter le médecin.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Assurer un traitement ophtalmologique immédiat.

Après ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler immédiatement le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Nom commercial : Felgenblitz alkalisch**Code produit:** 274999**Version actuelle:** 2.1.0, établi le: 03.02.2022**Version remplacée:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Région:** FR**Agent d'extinction approprié**

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélangeEn cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); Oxydes phosphoriques; Oxyde d'azote (NO_x); vapeurs ou gaz corrosifs**5.3 Conseils aux pompiers**

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Utiliser un vêtement de protection individuel. Ne pas inhaler les vapeurs.

Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. En cas de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçus de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation. Tenir douche de secours à la disposition. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques et conditions de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

substances à éviter, cfr. rubrique 10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nom commercial : Felgenblitz alkalisch

Code produit: 274999

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 03.02.2022

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 23.08.2021

Région: FR

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites sur les lieux de travail**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France			
Alcool isopropylique			
	VLE (courte durée)	980 mg/m ³	400 ppm
2	hydroxyde de sodium	1310-73-2	215-185-5
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France			
Sodium (hydroxyde de)			
	VLE (8h)	2 mg/m ³	

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC**valeurs DNEL (travailleurs)**

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	propane-2-ol			67-63-0 200-661-7
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	888 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	500 mg/m ³
2	hydroxyde de sodium			1310-73-2 215-185-5
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	1 mg/m ³
3	Oxyde d'alkyl bis (2-hydroxyéthyl) amine en C16-18 (nombre pair, insaturé en C18)			2097729-23-0 825-356-1
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	0,3 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	1,48 mg/m ³
4	N-oxyde de N,N-diméthyltétradécylamine			3332-27-2 222-059-3
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	11 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	6,2 mg/m ³
5	diéthylène glycol			111-46-6 203-872-2
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	43 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	60 mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	44 mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	propane-2-ol			67-63-0 200-661-7
	orale	(chronique) à long terme	systémique	26 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	319 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	89 mg/m ³
2	hydroxyde de sodium			1310-73-2 215-185-5
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	1 mg/m ³
3	Oxyde d'alkyl bis (2-hydroxyéthyl) amine en C16-18 (nombre pair, insaturé en C18)			2097729-23-0 825-356-1
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,15 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	0,15 mg/kg/jour

Nom commercial : Felgenblitz alkalisch**Code produit:** 274999**Version actuelle:** 2.1.0, établi le: 03.02.2022**Version remplacée:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Région:** FR

	par inhalation	(chronique) à long terme	systemique	0,22	mg/m ³
4	N-oxyde de N,N-diméthyltétradécylamine			3332-27-2	
				222-059-3	
	orale	(chronique) à long terme	systemique	0,44	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systemique	5,5	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systemique	1,53	mg/m ³
5	diéthylène glycol			111-46-6	
				203-872-2	
	dermale	(chronique) à long terme	systemique	21	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	12	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	systemique	12	mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE
	compartiment écologique	Type	Valeur
1	propane-2-ol		67-63-0 200-661-7
	Eau	eau douce	140,9 mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	140,9 mg/L
	Eau	eau marine	140,9 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	552 mg/L
	Eau	eau marine sédiment	552 mg/L
	sol	-	28 mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	2251 mg/L
	empoisonnement secondaire	-	160 mg/kg
	concerne : aliments		
2	Oxyde d'alkyl bis (2-hydroxyéthyl) amine en C16-18 (nombre pair, insaturé en C18)		2097729-23-0 825-356-1
	Eau	eau douce	0,356 µg/L
	Eau	eau marine	0,036 µg/L
	Eau	eau douce sédiment	1,7 mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,17 mg/kg poids sec
	sol	-	0,81 mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	3,43 mg/L
	empoisonnement secondaire	-	13,3 mg/kg nourriture
3	N-oxyde de N,N-diméthyltétradécylamine		3332-27-2 222-059-3
	Eau	eau douce	0,034 mg/L
	Eau	eau marine	0,003 mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	0,034 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	5,24 mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,524 mg/kg poids sec
	sol	-	1,02 mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	24 mg/L
	empoisonnement secondaire	-	11,1 mg/kg
	concerne : alimentaires		
4	diéthylène glycol		111-46-6 203-872-2

Nom commercial : Felgenblitz alkalisch**Code produit:** 274999**Version actuelle:** 2.1.0, établi le: 03.02.2022**Version remplacée:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Région:** FR

Eau	eau douce	10	mg/L
Eau	eau marine	1	mg/L
Eau	eau douce sédiment	20,9	mg/kg poids sec
Eau	eau marine sédiment	2,09	mg/kg poids sec
Eau	Eau dégagement intermittent	10	mg/L
sol	-	1,53	mg/kg poids sec
station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	199,5	mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées. - filtre A ou appareil respiratoire autonome

Protection des yeux / du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié caoutchouc

Matériau approprié butyle

Matériau approprié néoprène

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du matériel > 0,4 mm

Temps de passage > 480 min

Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation

liquide

Etat/Couleur

liquide

violet

Odeur

caractéristique

Nom commercial : Felgenblitz alkalisch**Code produit:** 274999**Version actuelle:** 2.1.0, établi le: 03.02.2022**Version remplacée:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Région:** FR

pH			
Valeur	13		
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition			
Donnée non disponible.			
Point de fusion/point de congélation			
Donnée non disponible.			
Température de décomposition			
Donnée non disponible.			
Point d'éclair			
Valeur	>	60	°C
Méthode	ASTM D 92		
Température d'inflammation			
Donnée non disponible.			
Propriétés comburantes			
non oxydant			
Propriétés explosives			
Le produit n'est pas explosive. Formation éventuelle de mélanges vapeur-air explosifs / inflammables.			
Inflammabilité			
Donnée non disponible.			
Limites inférieure d'explosion			
Donnée non disponible.			
Limites supérieure d'explosion			
Donnée non disponible.			
Pression de vapeur			
Donnée non disponible.			
Densité de vapeur relative			
Donnée non disponible.			
Densité relative			
Donnée non disponible.			
Densité			
Valeur	1,05	g/cm ³	
Température de référence	20	°C	
Solubilité dans l'eau			
Remarque/s	miscible		
Solubilité			
Donnée non disponible.			
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
log Pow		0,05	
Température de référence		25 °C	
Source		ECHA	
2	Oxyde d'alkyl bis (2-hydroxyéthyl) amine en C16-18 (nombre pair, insaturé en C18)	2097729-23-0	825-356-1
log Pow		2,95	
Température de référence		23 °C	
Source		ECHA	

Nom commercial : Felgenblitz alkalisch**Code produit:** 274999**Version actuelle:** 2.1.0, établi le: 03.02.2022**Version remplacée:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Région:** FR**Viscosité**

Donnée non disponible.

Caractéristiques des particules

Donnée non disponible.

9.2 Autres informations**Autres informations**

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Le contact avec certains métaux (tel que l'aluminium) peut engendrer la formation d'hydrogène gazeux.

10.4 Conditions à éviter

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.5 Matières incompatibles

agents d'oxydation forts; acides forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité orale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)****N° Nom du produit****1 Felgenblitz alkalisch**

Remarque/s

Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA orale > 2000 mg/kg).

Toxicité orale aiguë**N° Dénomination de la substance****N° CAS****N° CE****1 propane-2-ol****67-63-0****200-661-7**

DL50

5840

mg/kg de poids corporel

Espèces

rat

Méthode

OCDE 401

Source

ECHA

Evaluation/Classement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

2 Oxyde d'alkyl bis (2-hydroxyéthyl) amine en C16-18 (nombre pair, insaturé en C18)**2097729-23-0****825-356-1**

DL50

2932

mg/kg de poids corporel

Espèces

rat (femelle)

Méthode

OCDE 401

Source

ECHA

3 N-oxyde de N,N-diméthyltétradécylamine**3332-27-2****222-059-3**

Nom commercial : Felgenblitz alkalisch**Code produit:** 274999**Version actuelle:** 2.1.0, établi le: 03.02.2022**Version remplacée:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Région:** FR

DL50	1495	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat	
Méthode	OCDE 401	
Source	ECHA	

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	diéthylène glycol	111-46-6	203-872-2
DL50		13300	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Source	ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
CL50	>	10000	ppmV
Durée d'exposition		6	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	diéthylène glycol	111-46-6	203-872-2
CL50	>	4,6	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Espèces	rat		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
Espèces	lapin		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	Oxyde d'alkyl bis (2-hydroxyéthyl) amine en C16-18 (nombre pair, insaturé en C18)	2097729-23-0	825-356-1
Espèces	Homme		
Méthode	OECD 431		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
3	diéthylène glycol	111-46-6	203-872-2
Espèces	lapin		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		

Nom commercial : Felgenblitz alkalisch**Code produit:** 274999**Version actuelle:** 2.1.0, établi le: 03.02.2022**Version remplacée:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Région:** FR

Évaluation Evaluation/Classement	irritant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.
2	Oxyde d'alkyl bis (2-hydroxyéthyl) amine en C16-18 (nombre pair, insaturé en C18) 2097729-23-0 825-356-1
Espèces Méthode Source Évaluation	lapin OCDE 405 ECHA Irritants pour les yeux
3	diéthylène glycol 111-46-6 203-872-2
Espèces Source Évaluation	lapin ECHA Non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
Voie d'exposition		Peau	
Espèces Méthode Source Évaluation Evaluation/Classement	cobaye OCDE 406 ECHA non sensibilisant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	hydroxyde de sodium	1310-73-2	215-185-5
Voie d'exposition		Peau	
Espèces Source Évaluation Evaluation/Classement	Homme ECHA non sensibilisant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
3	Oxyde d'alkyl bis (2-hydroxyéthyl) amine en C16-18 (nombre pair, insaturé en C18)	2097729-23-0	825-356-1
Voie d'exposition		Peau	
Espèces Méthode Source Évaluation	cobaye OCDE 406 ECHA non sensibilisant		
4	diéthylène glycol	111-46-6	203-872-2
Voie d'exposition		Peau	
Espèces Méthode Source Évaluation	cobaye 67/548/EEC, B.6 ECHA non sensibilisant		

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
Source Evaluation/Classement	ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	Oxyde d'alkyl bis (2-hydroxyéthyl) amine en C16-18 (nombre pair, insaturé en C18)	2097729-23-0	825-356-1
Type d'examen Espèces Méthode Evaluation/Classement	Bacterial Reverse Mutation Test S. typhimurium TA 1535, TA 1537, TA 98 and TA 100 OECD 471 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
3	diéthylène glycol	111-46-6	203-872-2

Nom commercial : Felgenblitz alkalisch**Code produit:** 274999**Version actuelle:** 2.1.0, établi le: 03.02.2022**Version remplacée:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Région:** FR

Source Evaluation/Classement	ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
---------------------------------	--

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	diéthylène glycol	111-46-6	203-872-2
Source Evaluation/Classement	ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	diéthylène glycol	111-46-6	203-872-2
Source Evaluation/Classement	ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique			
Donnée non disponible.			

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
Voie d'exposition		par inhalation	
Source Evaluation/Classement	ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	diéthylène glycol	111-46-6	203-872-2
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Danger par aspiration			
Donnée non disponible.			

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
CL50		9640	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
2	Oxyde d'alkyl bis (2-hydroxyéthyl) amine en C16-18 (nombre pair, insaturé en C18)	2097729-23-0	825-356-1
CL50		0,95	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Danio rerio		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		

Nom commercial : Felgenblitz alkalisch**Code produit:** 274999**Version actuelle:** 2.1.0, établi le: 03.02.2022**Version remplacée:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Région:** FR

3	diéthylène glycol	111-46-6	203-872-2
CL50		75200	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Source	ECHA		

Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
CE50	>	10000	mg/l
Durée d'exposition		24	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
2	hydroxyde de sodium	1310-73-2	215-185-5
CE50		40,4	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Ceriodaphnia spec		
Source	ECHA		
3	Oxyde d'alkyl bis (2-hydroxyéthyl) amine en C16-18 (nombre pair, insaturé en C18)	2097729-23-0	825-356-1
CE50		0,47	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Oxyde d'alkyl bis (2-hydroxyéthyl) amine en C16-18 (nombre pair, insaturé en C18)	2097729-23-0	825-356-1
NOEC	0,018	- 0,034	mg/l
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OECD 211		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Oxyde d'alkyl bis (2-hydroxyéthyl) amine en C16-18 (nombre pair, insaturé en C18)	2097729-23-0	825-356-1
CE50		0,11	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	diéthylène glycol	111-46-6	203-872-2
NOEC		2700	mg/l
Durée d'exposition		8	jour(s)
Espèces	Scenedesmus quadricauda		
Source	ECHA		

Toxicité sur bactéries

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	diéthylène glycol	111-46-6	203-872-2

Nom commercial : Felgenblitz alkalisch**Code produit:** 274999**Version actuelle:** 2.1.0, établi le: 03.02.2022**Version remplacée:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Région:** FR

CE 20	>	1,995	mg/l
Durée d'exposition		0,5	h
Espèces	boue activée		
Méthode	ISO 8192		
Source	ECHA		

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
Type		BOD/COD	
Valeur		53	%
Durée		5	jour(s)
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
2	Oxyde d'alkyl bis (2-hydroxyéthyl) amine en C16-18 (nombre pair, insaturé en C18)	2097729-23-0	825-356-1
Valeur		79	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 D		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
3	diéthylène glycol	111-46-6	203-872-2
Type		diminution du COD (carbone org. dissous)	
Valeur		90 - 100	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 B		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	diéthylène glycol	111-46-6	203-872-2
FBC		100	
Espèces	Leuciscus idus		
Source	ECHA		

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
log Pow		0,05	
Température de référence		25 °C	
Source	ECHA		
2	Oxyde d'alkyl bis (2-hydroxyéthyl) amine en C16-18 (nombre pair, insaturé en C18)	2097729-23-0	825-356-1
log Pow		2,95	
Température de référence		23 °C	
Source	ECHA		

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant PBT.
Evaluation vPvB	Selon les informations transmises dans la chaîne

Nom commercial : Felgenblitz alkalisch**Code produit:** 274999**Version actuelle:** 2.1.0, établi le: 03.02.2022**Version remplacée:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Région:** FR

d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations**Autres informations**

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Transport ADR/RID/ADN**

Classe	8
Code de classification	C9
Groupe d'emballage	II
N° d'identification de danger	80
Numéro ONU	UN1760
Nom technique	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
Sources de danger	hydroxyde de sodium acide [[[2-hydroxyéthyl]imino]diméthylène]bisphosphonique, sel de sodium
Code de restriction en tunnels	E
Étiquette	8

14.2 Transport IMDG

Classe	8
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN1760
Nom et description	CORROSIVE LIQUID, N.O.S.
Sources de danger	sodium hydroxide [[[2-hydroxyéthyl]imino]diméthylène]bisphosphonic acid, sodium salt
EmS	F-A, S-B
Étiquettes	8

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	8
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN1760
Nom et description	Corrosive liquid, n.o.s.
Sources de danger	sodium hydroxide [[[2-hydroxyéthyl]imino]diméthylène]bisphosphonic acid, sodium salt
Étiquettes	8

14.4 Autres informations

Nom commercial : Felgenblitz alkalisch**Code produit:** 274999**Version actuelle:** 2.1.0, établi le: 03.02.2022**Version remplacée:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Région:** FR

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements UE****Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 . N° 3

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	hydroxyde de sodium	1310-73-2	215-185-5	75
2	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7	75

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

Observer les restrictions d'emploi d'après les réglementations nationales tels que pour les jeunes ou les travailleuses mères (enceintes et allaitante)

Les agents de surface contenus dans ce produit sont conformes au règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations**Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur. Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en

Nom commercial : Felgenblitz alkalisch**Code produit**: 274999**Version actuelle**: 2.1.0, établi le: 03.02.2022**Version remplacée**: 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Région**: FR

vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 767970